Conversions de poids facturable

Cet article présente ce qu'est une conversion de poids facturable, ainsi que la configuration d'une table de conversion et d'une grille tarifaire.

Mis à jour 3 novembre 2025

Introduction

Le **poids facturable** est le poids utilisé pour calculer les coûts d'expédition. Il correspond à la valeur la plus élevée entre le **poids réel** (ce que pèse l'expédition) et le **poids dimensionnel** (l'espace occupé par l'expédition, converti en poids).

Exemple :
Une palette pèse **500 lb** mais occupe beaucoup d'espace : **96" x 48" x 48"**. Selon une formule de poids dimensionnel, cet espace équivaut à **1 590 lb**. Comme 1 590 est supérieur à 500, le poids facturable est de **1 590 lb**.

La tarification tient ainsi compte à la fois du poids de l'expédition et de l'espace qu'elle occupe.

📖 Terminologie clé

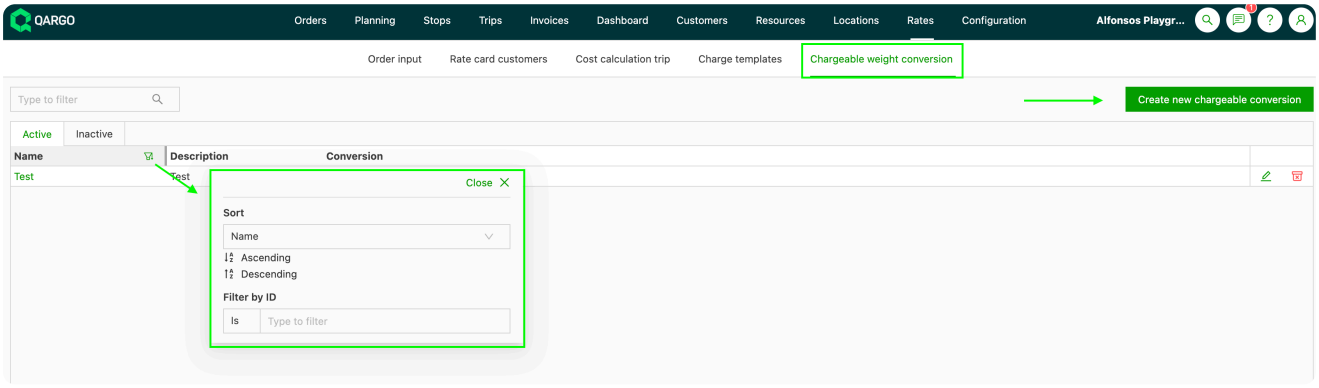
- **Indicateur physique** : attributs bruts et mesurés de ce qui est expédié. Les données typiques incluent le poids physique (kg/lb), les dimensions (L×l×H), le nombre de palettes, le nombre d'éléments, le volume (m^3/ft^3) ou la distance. Les indicateurs physiques décrivent la réalité et sont saisis à partir de la commande ou de la tournée.
- **Indicateur facturable** : indicateur réellement utilisé pour calculer le prix après application des règles de tarification. Il peut être égal au poids ou aux unités physiques, ou correspondre à une valeur convertie ou dérivée, comme le poids volumétrique, la conversion palette-poids, le poids basé sur la densité ou une unité minimale de facturation. Le transporteur ou le vendeur est payé en fonction de l'indicateur facturable.

Configurer une table de conversion du poids facturable

📚 Pour activer la fonctionnalité de conversion du poids facturable, contacter le responsable de la mise en route, le gestionnaire de compte ou l'assistance.

La première étape pour utiliser les conversions de poids facturable consiste à créer la table de conversion.

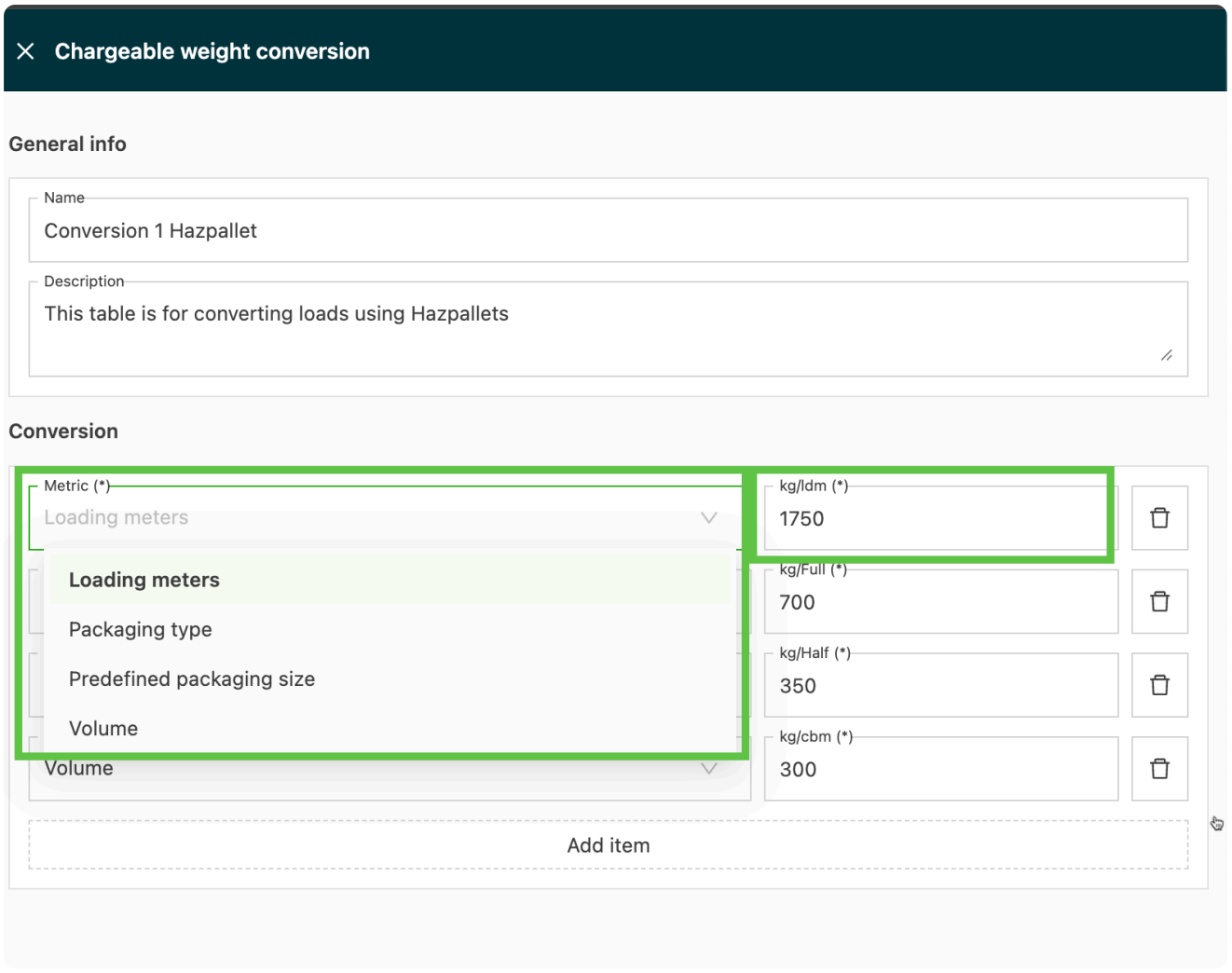
1. Aller dans **Tarifs** et sélectionner le sous-menu ***« Conversion de poids facturable »***. La vue par défaut affiche toutes les tables de conversion actives. Des onglets Inactives et Toutes sont également disponibles. Pour afficher toutes les tables (actives et inactives), il est possible de filtrer sur les en-têtes de colonne Nom et Description. Pour configurer une nouvelle table, cliquer sur ***« Créer une conversion facturable »***.



L'écran de conversion du poids facturable s'ouvre. Donner un nom à la table (obligatoire) ; une description est également utile, surtout en présence de plusieurs tables. Sélectionner l'indicateur dans le menu déroulant, puis saisir le facteur de

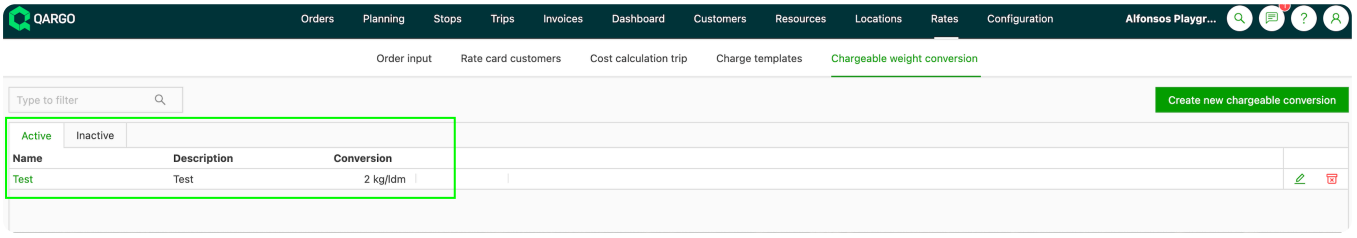
conversion dans le champ suivant. Les options disponibles sont :

- Mètres linéaires
- Type d'emballage*
- Taille d'emballage prédéfinie*
- Volume
  *La sélection reprend les options définies dans la configuration de la saisie des commandes.



- Utiliser ***« Ajouter un élément »*** pour ajouter d'autres options à la table. Cliquer sur **Enregistrer** une fois toutes les options requises ajoutées.

La nouvelle table est ajoutée à la liste des tables actives et peut être sélectionnée dans la grille tarifaire.



Créer une grille tarifaire client à l'aide de la table d'indicateur facturable :

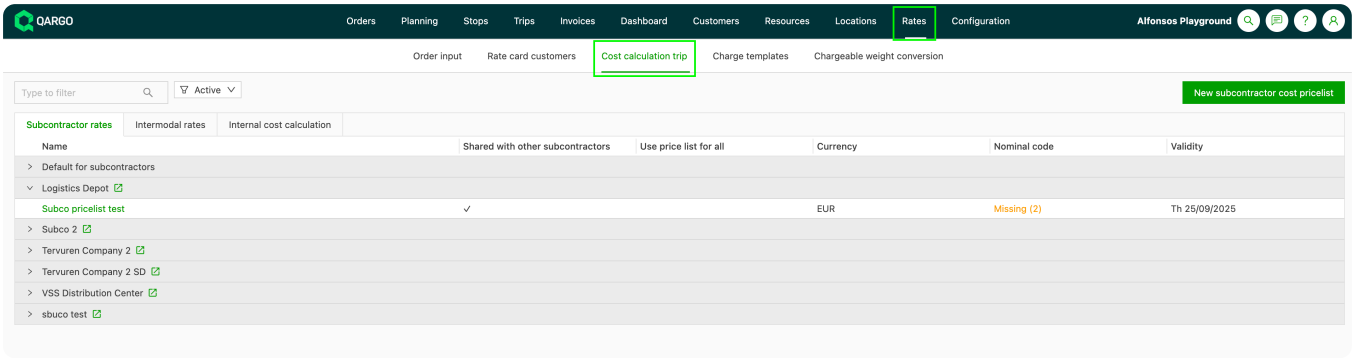


\

Créer une grille tarifaire de coûts à l'aide de la table d'indicateur facturable : {#h_ff750862cb}

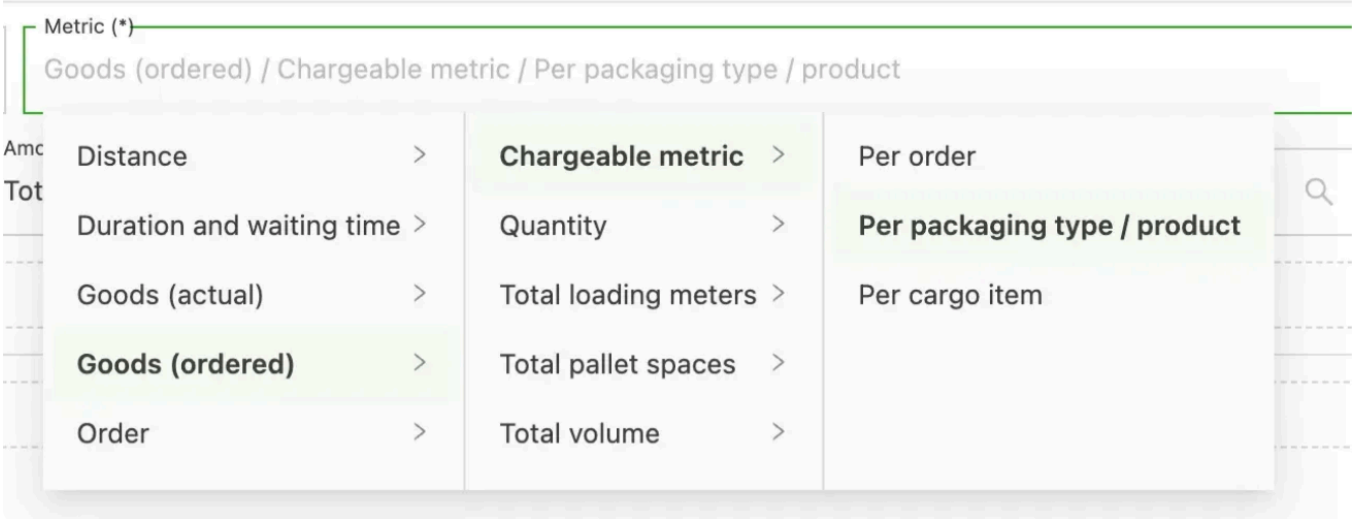
Pour ajouter un calcul de conversion du poids facturable à une grille tarifaire de coûts :

1. Aller dans le module **Tarifs**. Cliquer sur l'onglet **Calcul des coûts tournée** et **sélectionner la grille tarifaire de coûts concernée** pour y ajouter la table d'indicateur facturable



2. Dans le tarif sélectionné, aller à la section **Prix** et **cliquer sur les frais** correspondant au calcul de conversion du poids facturable, ou **créer de nouveaux frais**.

3. Choisir une **méthode de calcul des coûts** (par ex. formule). La configurer pour utiliser l'indicateur facturable au niveau choisi (par ex. par type d'emballage/produit), puis sélectionner la table de conversion facturable.



Application des conversions

Les conversions s'appliquent lorsqu'une règle de tarification indique « facturer selon X » et que X diffère de l'indicateur physique, ou lorsqu'une règle transforme l'indicateur physique avant la tarification. Cas courants :

- **Conversion volumétrique/dimensionnelle**
  Convertit le volume ou les dimensions en « poids volumétrique » à l'aide d'un diviseur (par ex. kg = (L×l×H)/6000 en cm). Indicateur facturable = max(poids réel, poids volumétrique), ou « utiliser le poids volumétrique » si la configuration le prévoit.

- **Conversion palette-poids**
  Associe la taille ou le type de palette à un poids équivalent pour la tarification. Poids facturable = pallet_count × weight_per_pallet_or_size_table.

- **Conversion basée sur la densité**
  Utilise des seuils masse/volume pour déterminer un poids ou une classe facturable. Si la densité est inférieure au seuil, convertir en un poids facturable plus élevé.

- **Normalisation des unités**
  Convertit les colis, les éléments ou les demi-palettes en une unité de tarification standard selon la table. Exemple : 2 demi-palettes → 1 palette.

- **Minimums et seuils**
  Si l'indicateur facturable calculé est inférieur à l'unité facturable minimale, arrondir au minimum. Exemple : minimum 1 palette ou 100 kg.

- **Règles d'arrondi**
  Arrondir à l'incrément supérieur pour la tarification. Exemple : 123 kg → 130 kg avec des incréments de 10 kg.